

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 10 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe COPLO, Éric HEBERT, Dominique LEGO Christophe THIESSÉ,
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Patrick HUON,
Mmes Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ,

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Christophe COPLO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. Mohamed ATIF, Sébastien MULLER, Grégory TEINTURIER, Djibrirou SOW,
Mmes Sonia ROSSIGNOL, Hélène DUTEURTRE, Magali FORTUNA, Danuta MARC, Isabelle AVENEL, Sabrina EL MESBAHI, Elisabeth BOUJU, Sandrine BOUGUERRA, Fatou Bintou FALL, Mireille FRESNE, Clara MOULIN, Audrey MELGARD, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE
10 février 2026

DATE DE CONVOCATION
4 février 2026

DATE D'AFFICHAGE
12 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRÉSENTS 11

PROCURATION(S)

VOTANTS 11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 8

CLAS – CONVENTION CCAS / CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITÉ » 2025/2026

La Caisse d'Allocation Familiales de l'Eure (CAFE) poursuit une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements,
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Le projet déposé par le CCAS pour l'année 2025/2026 a reçu un avis favorable du Comité Départemental d'Accompagnement à la Scolarité.

Pour l'année scolaire 2025/2026, la CAF de l'Eure financera 3 groupes du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). La Caisse d'Allocations Familiales attribue une subvention d'un montant de 10 248,84 euros et 2674 euros de point bonus « enfant ».

Le dispositif CLAS met l'accent sur le soutien à la parentalité. Il propose aux familles un accompagnement individualisé et des conseils pour le suivi de la scolarité de leur enfant.

Les séances ont pour missions :

- D'apporter un accompagnement concernant les apprentissages fondamentaux,
- De permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à une ouverture culturelle.
- D'accompagner les familles dans le suivi scolaire de leur enfant :

Nous avons élaboré un cadre opérationnel précis pour garantir l'efficacité du dispositif et l'implication optimale de tous les acteurs concernés.

La contractualisation avec les parents constituera un pilier central de notre démarche. Ce contrat formalisera leur engagement actif au sein du dispositif et clarifiera les attentes mutuelles.

Cette approche marque une évolution significative du statut des parents qui passeront de simples bénéficiaires à co-animateurs du CLAS, renforçant ainsi leur responsabilisation et leur valorisation.

La présente délibération est annexée d'un projet de convention. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « CLAS » auprès de l'établissement public CCAS de Val-de-Reuil. Elle a pour objet :

- Prendre en compte les besoins des usagers
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre.
- Fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Pour 2025-2026 le CLAS reçoit les subventions suivantes :

CAF : **10 248,84 €** pour 3 groupes

Point bonus « enfant » et « parent » : **2674 €**

Soit un montant global de **12 922,84**

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une demande de subvention de **12 922,84 €**,
- **VALIDER** les termes de la convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une demande de subvention de **12 922,84 €**,
- **VALIDE à l'unanimité** les termes de la convention,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES